

**52010 - Construction, restructuration
et gros entretien des collèges publics**

**Proposition de participation financière du
Département à la rénovation énergétique
des bâtiments et à la construction d'une
chaufferie collective biomasse de la cité
scolaire de SCHIRMECK et proposition
de convention de financement afférente**

Rapport n° CP/2018/286

Service gestionnaire :
J4-Immobilier

Résumé :

Dans le cadre du renforcement des actions en faveur des collégiens décidé en par l'Assemblée Départementale lors de la séance plénière du 25 juin 2018 (CD/2018/022), il est proposé à la Commission Permanente de décider de procéder à la rénovation énergétique de la cité scolaire de Schirmeck et à la construction d'une chaufferie collective biomasse.

Le Département, gestionnaire de la cité scolaire Haute Bruche à Schirmeck, a sollicité la participation financière de la Région au projet de rénovation énergétique des bâtiments.

Le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider du montant de la part de financement incombant au Département et d'approuver les termes du projet de convention à conclure avec la Région.

Le projet de chaufferie collective ferait l'objet d'une proposition de convention ultérieure associant d'autres partenaires, en plus de la Région.

Le Département a fait part à la Région de son projet d'engager la rénovation énergétique des bâtiments de la cité scolaire Haute Bruche à Schirmeck. Il a proposé à la Région d'y intégrer l'ensemble des bâtiments du site, y compris le lycée.

Ce projet a pour objectifs une réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre, une amélioration du confort thermique d'hiver et d'été et de redonner un aspect attrayant aux façades des bâtiments de la cité scolaire.

Il est proposé que la maîtrise d'ouvrage soit assurée par le Département du Bas-Rhin, avec une participation financière de la Région.

Il est proposé que le financement hors taxes de ces travaux soit assuré par le Département du Bas-Rhin et la Région sur la base d'une clef de répartition fixée entre les collectivités, à savoir, 73 % pour le Département du Bas-Rhin et 27 % pour la Région. Cette proposition de clé de répartition tient compte du prorata du nombre d'élèves lycéens et collégiens au vu de la moyenne des fréquentations des 3 dernières années scolaires.

Il est proposé que la T.V.A. soit intégralement portée par le Département qui récupérerait également l'intégralité du F.C.T.V.A. ; l'estimation du coût de l'opération s'élevant à 2 175 935 € TTC.

Il est proposé que les modalités de cofinancement soient les suivantes :

- le Département financerait l'opération à hauteur de 1 323 694 € HT,
- le Département préfinancerait la T.V.A. correspondant à un montant de 362 656 €,
- la Région s'engagerait à verser une subvention de 489 585 € HT au Département du Bas-Rhin.

Les dépenses afférentes à cette opération seront inscrites au budget départemental dans le mode d'action "Investissement et Grosse Maintenance" dans les collèges selon l'échéancier :

AP	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022
(A créer en DM2) 3 200 000 €	500 000 €	1 250 000 €	1 450 000 €	0

Cette future AP regroupera l'intervention sur façades et la création de la chaufferie biomasse.

Les recettes afférentes à cette convention seraient versées au budget départemental sur la ligne de crédits 44405 selon l'échéancier suivant :

Recette Totale	Crédits recette 2018	Crédits recette 2019	Crédits recette 2020
489 585 €	160 000 €	160 000 €	169 585 €

Le projet de convention prévoit que toute modification notable du coût de l'opération fasse l'objet d'une concertation entre co-financeurs avant d'être validée.

Il est proposé que les travaux de rénovation énergétique débutent fin 2018 et s'achèvent début 2020. Les travaux de construction d'une chaufferie biomasse pourraient débuter en 2020 et être livrés en 2021.

La commission territoriale sud réunie le 13 septembre 2018 a émis un avis favorable.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide :

- *du lancement des travaux de rénovation énergétique de la cité scolaire de Schirmeck, pour un montant de 2 175 935 € TTC ;*
- *d'approuver le plan de financement, soit 1 323 694 € HT à la charge du Département et 489 585 € HT à la charge de la Région ;*
- *d'approuver l'échelonnement du versement de la participation de la Région selon l'échéancier présenté dans le rapport ;*
- *de la prise en charge par le Département de la totalité de la T.V.A et de sa récupération au FCTVA ;*

- d'approuver les termes du projet de la convention de co-financement à conclure avec la Région, pour le projet de rénovation thermique des bâtiments de la cité scolaire Haute - Bruche à SCHIRMECK, joint à la présente délibération ;

et autorise son président à signer cette convention.

Strasbourg, le 21/09/18

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY